AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire
044-200058121-20201112-841-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le Sous-Préfet : 12-11-2020
Publication le : 12-11-2020

Monsieur Le Maire,
Jacky DROUET

MAIRI

MAIRIE DE CHAUMES-EN-RETZ 44 Loire-Atlantique

Séance du 10 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 10 novembre , à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Chaumes-en-Retz, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DROUET, Maire.
Cette réunion est la quatrième réunion du conseil municipal nouvellement élu le quinze mars deux mille vingt conséquemment au premier tour de l'élection municipale.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jacky DROUET
Virginie BRIAND
Jacques MALHOMME
Laeticia HAMON
Dominique MUSLEWSKI
Céline EVIN
Philippe LE CUNF
Sophie MOREAU
Denis BRAZEAU
Alain BACONNAIS
Frédéric BAHUAUD
Sylvain BICHON
Claudine PINSON
Dominique BONTEMPI
Karine HALGAND
Yoann DELAUNAY
Alain MELLERIN
Virginie PORCHER

Absent ayant donné procuration :

Françoise MARIOT (pouvoir à Céline EVIN)
Corine GARAUD (pouvoir à Virginie BRIAND)
Sandrine COQUENLORGE (pouvoir à Laeticia HAMON)
Pierre MALARD (pouvoir à Jacques MALHOMME)
Michelle PONEAU (pouvoir à Jacky DROUET)
Sonia BAILLY (pouvoir à Claudine PINSON)
Philippe DENIS (pouvoir à Sophie MOREAU)
Nicolas ROCHER (pouvoir à Sylvain BICHON)
Martine MONNIER (pouvoir à Frédéric BAHUAUD)
Yann GADOIS (pouvoir à Alain BACONNAIS)
Céline ODIN (pouvoir à Dominique BONTEMPI)
Karine FOUQUET (pouvoir à Karine HALGAND)
Philippe BRIANCEAU (pouvoir à Alain MELLERIN)
Catherine DEBEAULIEU (pouvoir à Yoann DELAUNAY)
Gérard CHAUVET (pouvoir à Virginie PORCHER)

Excusés : ***/////////***

Sylvain BICHON est désigné comme secrétaire de séance.

_____

Délibération n° 2020_69_del
Reçue en sous-préfecture de Saint-Nazaire le 12 novembre 2020 et publiée le 12 novembre 2020

APPROBATION PROJET EOLIEN

Par courrier du 30 septembre 2020, le Préfet de Loire Atlantique prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de parc éolien sur la commune de Chaumes-en-Retz, porté par le maître d'ouvrage Chaumes Energie.
A ce titre, il est demandé, en vertu de l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet.

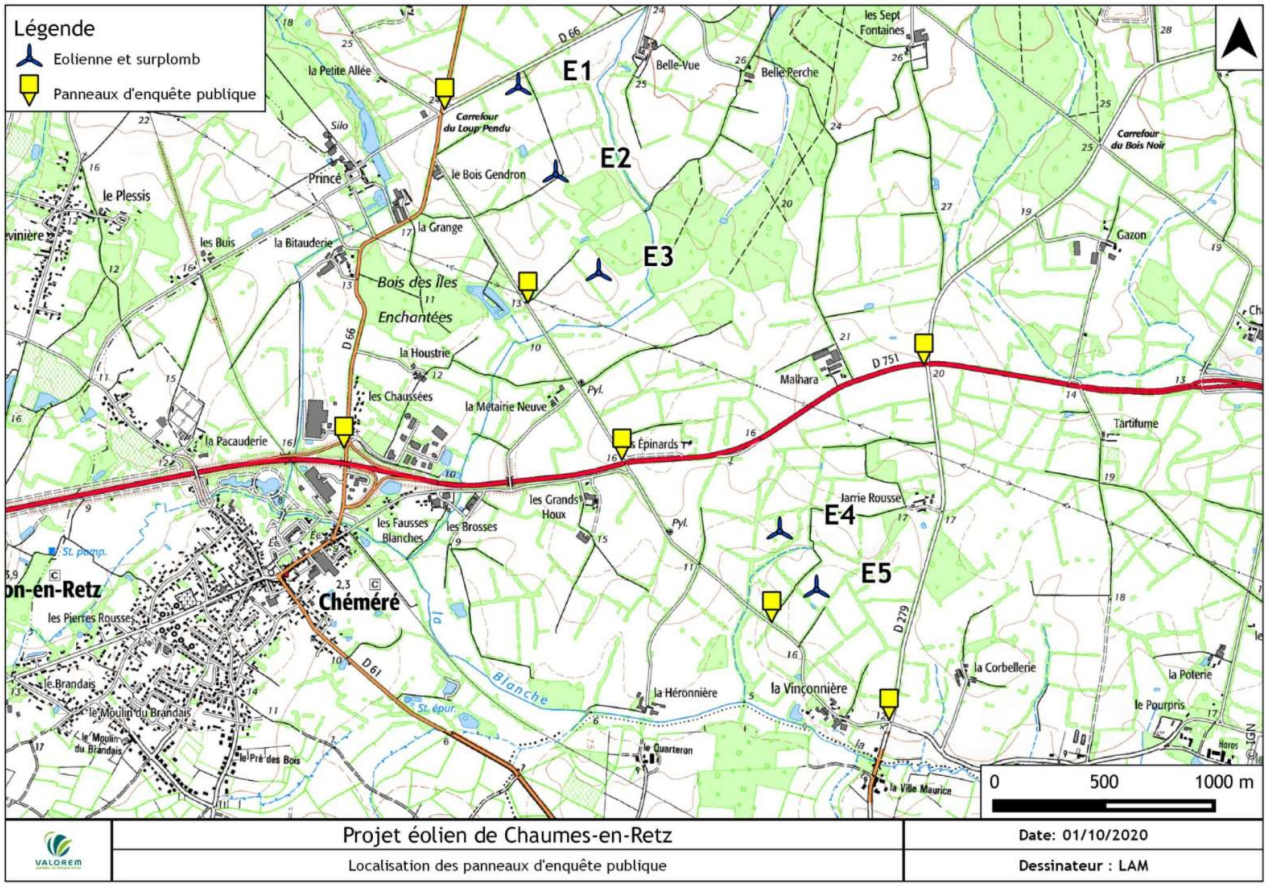

Le dossier est disponible et consultable durant l'enquête publique auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures définies par arrêté.

Il est également mis en ligne sur le site de la commune.

Monsieur le Maire, avant délibération du conseil municipal, précise qu'il est favorable au projet, mais qu'il souhaite qu'un suivi sanitaire soit assuré, il en fera la demande aux services du Prefet.

Par 11 voix pour et 7 abstentions (Briand, Evin, Mariot, Muslewski, Bichon, Bahuaud, Brazeau), cette délibération est adoptée.

_____

POUR EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE

Le 12 novembre 2020

Le Maire,

Jacky DROUET